

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**[®]

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la
Directive 2001/58/CE - Belgique

Eco-clin Dish-31 Eurofood

Code : 110809E

Version : 1

Date d'édition : 19 Septembre 2006

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Eco-clin Dish-31 Eurofood
Utilisation du produit : Détergent pour le lavage manuel de la vaisselle
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
Téléphone d'urgence: 013 670 670

centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

< 5% tensio-actifs non ioniques
≥ 5 - < 15% tensio-actifs anioniques

Contient des conservateurs: (Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6))
Contient parfums: (Citral, Limonene)

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
ETHER SULFATE D'ALCOOL GRAS	500-234-8	68891-38-3	2 - 5	Xi; R36/38
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	270-115-0	68411-30-3	2 - 5	Xn; R22 Xi; R38, R41
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.
- Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important. Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.
- Petit déversement : Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.
- Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas entreposer à une température supérieure à 45°C.
- Matériaux d'emballage recommandés** : Conserver dans l'emballage d'origine.
- NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.
- Contrôles de l'exposition**
- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains (EN 374)** : Aucune recommandation spéciale.
- Protection des yeux (EN 166)** : Aucune recommandation spéciale.

9. Fysische en chemische eigenschappen

Algemene informatie

Voorkomen

Fysische toestand	: Vloeistof.
Kleur	: Geel. (Donker.)
Geur	: citrus

Belangrijke informatie met betrekking tot de gezondheid, de veiligheid en het milieu

pH	: 7 (100%)
Kookpunt	: Niet beschikbaar.
Smeltpunt	: Niet beschikbaar.
Viampunt	: > 100°C
Ontvlambaarheid (vast, gas)	: Niet van toepassing.
Ontploffingseigenschappen	: Niet van toepassing.
Explosielimieten	: Niet van toepassing.
Oxyderende eigenschappen	: Niet beschikbaar.
Dampspanning	: Niet van toepassing.
Relatieve dichtheid	: 1.03 g/cm ³ (20 °C)
Oplosbaarheid	: Niet beschikbaar.
Octanol/water verdelingscoëfficiënt	: Niet van toepassing.
Viscositeit	: Niet beschikbaar.
Dampdichtheid	: Niet beschikbaar.
Verdampingssnelheid (butylacetaat = 1)	: Niet van toepassing.

10. Stabiliteit en reactiviteit

Stabiliteit	: Stabiel onder normale condities.
Te vermijden materialen	: Niet reactief of verenigbaar met de volgende materialen: organische materialen, metalen, zuren, alkaliën en vocht. Niet mengen met andere producten.

11. Toxicologische informatie

Mogelijke acute gevolgen voor de gezondheid

Inademing	: Geen specifiek gevaar.
Inslikken	: Geen specifiek gevaar.
Huidcontact	: Geen specifiek gevaar.
Oogcontact	: Significante effecten of kritische gevaren zijn niet bekend.
Toxiciteit voor de voortplanting	: Significante effecten of kritische gevaren zijn niet bekend.

12. Ecologische informatie

Ecotoxiciteit

Het product is niet onderworpen aan ecologische classificatie volgens Europese richtlijn 1999/45/EC.

Persistentie en afbreekbaarheid

De oppervlakteactieve stoffen in het product zijn biologisch afbreekbaar volgens de vereisten van de verordening betreffende detergentia 648/2004/EG.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Classification des déchets : Non applicable.

14. Informations relatives au transport**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-	
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	

Veuillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

Mentions de risque : Ce produit n'est pas classifié dangereux selon la réglementation CE.

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Belgique : R22- Nocif en cas d'ingestion.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.

Historique

Date d'impression : 19 Septembre 2006

Date d'édition : 19 Septembre 2006

Version : 1

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.